

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 19 avril 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 13, 14 et 15 avril 2021

2021 DLH 68 Réalisation d'une matériauthèque pour la construction écologique par l'Agence Parisienne du Climat, dans le cadre du budget participatif - Subvention (24 900 euros).

M. Jacques BAUDRIER, rapporteur

Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation ;

Vu le projet de délibération en date du 30 mars 2021 par lequel la Maire de Paris demande d'approuver la réalisation par l'Agence Parisienne du Climat du projet de réalisation d'une matériauthèque ainsi que d'approuver la participation de la Ville au financement de ce projet ;

Sur le rapport présenté par M. Jacques BAUDRIER, au nom de la 5e Commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvée la réalisation par l'Agence Parisienne du Climat du projet de réalisation d'une matériauthèque pour la construction écologique, dans le cadre du budget participatif.

Article 2 : Est approuvée la participation de la Ville de Paris au financement du projet visé à l'article 1. Pour ce programme, l'Agence Parisienne du Climat bénéficiera d'une subvention municipale d'un montant maximum de 24.900 euros ; cette dépense sera imputée au budget d'investissement de la Ville de Paris.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO